

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40

Fax: 03 20 17 20 49

4, rue Pasteur

59320 Hallennes-lez-Haubourdin

www.hallennes.fr



Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Présents : PAU André - PÉRÉ Ghislaine - ORTÉGA Frédéric - VANHOUCKE Patricia - WILLEBOIS Brigitte - DESAULTY Gérald - NIELSEN Marie Paule - BONNEL Michèle - SILVESTRI Donato - DEFIVES Alain - DURIEZ José - BOUTEVILLAIN Anne Catherine - COUPPE Nathalie - PETIT Jean Christophe - LIBOSSART Marie Christine - VENANT Stéphanie - DRUART Ludovic - LEBLANC William - PLÉ Coline - GENELLE Véronique - BEERNAERT Daniel

Excusés ayant donné pouvoir : DEFLANDRE Jean Claude - LECOMPTE Jean Marc - CRÉPIN Josiane - RAMDANE Fabienne - LIMOUSIN Guy

Absent : DUCLOY Aurélien

Le 30 juin 2017 est la date imposée par le Préfet comme on vous l'a écrit pour l'élection des grands électeurs.

I Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Pas d'observation.

Vote : unanimité

II 2017/24 : Jury d'assises et citoyens assesseurs pour 2018

L'arrêté préfectoral prévoit que pour la commune d'Hallennes lez Haubourdin, 3 jurés sont appelés à figurer sur la liste du jury d'assises et citoyens assesseurs pour l'année 2018.

Il appartient au Conseil Municipal de dresser la liste préparatoire annuelle, de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Les résultats sont les suivants d'après le numéro sur la liste électorale :

	N° ELECTEUR	NOM - PRENOM	Date et lieu de naissance	Adresse à Hallennes lez Haubourdin
1	847	VANAVERBECQUE Michel	04/07/1946 à Hallennes lez Haubourdin	2 rue Léon Gambetta
2	456	SACKEBANDT Laurent	11/09/1969 à Haubourdin	37 rue du Commandant Cousteau
3	518	ZGRZENDEK Élodie	03/10/1987 à Beuvry	10 rue Waldeck Rousseau
4	373	DUPRIEZ Bernard	09/02/1945 à Lille	74 rue Léon Gambetta
5	199	COUVREUR Olivia	21/01/1993 à Lille	7 allée des Peupliers
6	796	SCHELDEMAN ép Chapheau Evelyne	25/02/1952 à Haubourdin	159 rue de l'égalité
7	247	DEBRUYNE Chantal	13/02/1965 à Seclin	1 allée des Près Jardins
8	769	WATTRELOS ép Gallet Arlette	12/05/1945 à Hallennes lez Haubourdin	26 rue Georges Pompidou
9	261	DEFOSSEUX ép Chirat Guylaine	27/12/1962 à Arras	57 rue du Dr Calmette

C'est Coline Plé et Daniel Bernaert qui font le tirage au sort.

III 2017/25 : Droit de voirie : reversement au comité des fêtes

Considérant l'animation créée dans la commune d'Hallennes lez Haubourdin à l'occasion de la braderie de juin 2017 ainsi que des sommes perçues au titre du droit de voirie d'un montant de 2 842 Euros .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de la place de l'église, d'un montant de 2 842 € sur l'exercice 2017.

On se félicite d'avoir pu refaire une braderie en juin avec la participation de tous : comité des fêtes, police municipale, M. Lecompte, gendarmerie, M. Collet et ses camions. Elle

était un peu réduite mais se fut un beau succès.

On a évité les blocs bétons qui coûtent cher.

M. le Maire avait mal vécu l'annulation de la braderie du mois de septembre.

Vote : unanimité

IV 2017/26 : Création d'une ligne de trésorerie de 250 000 €

Considérant que la commune doit toujours assumer ses dépenses sans pour autant, parfois, avoir reçu les recettes dans les délais prévus,

Considérant que le budget équilibré grâce à ces recettes attendues nécessite d'avoir une trésorerie permettant de payer les factures actuelles sans attendre le paiement de ces recettes.

Considérant qu'à cet effet, la commune a consulté plusieurs banques afin de créer une ligne de trésorerie,

Considérant les réponses des banques, le choix du mieux disant a été fait,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de la création d'une ligne de trésorerie de 250 000 € pour une durée d'un an à compter du 01/10/2017

-de choisir le crédit agricole qui est le mieux disant à savoir

Index utilisé : Euribor 3 mois moyenne

Marge : 0.85 %

Commission de réservation : 0.15 %

-d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Comme chaque année, M. Ortéga explique les 2 offres.

La caisse d'épargne propose une marge à 0,90 %, une commission de réservation à 0,20 %, une commission de non utilisation à 0,30 %.

Le crédit agricole propose une marge à 0,85 %, une commission de réservation à 0,15 % et pas de commission de non utilisation.

On ne l'utilise pas d'habitude et on l'a réduit depuis quelques années.

Cela est la résultante du travail de nos services + celui de la trésorerie.

Vote : unanimité

V 2017/27 : Tarif des mercredifférents et de l'activité théâtre à compter du 1er/09/2017

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/35 du 30/06/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs du centre d'animation à compter du 1er septembre 2017 comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarif journalier /Hallennois	Tarif journalier/non hallennois
I	de 0 à 500	2,00 €	4,00 €
II	de 501 à 591	2,50 €	5,00 €

III	de 592 à 728	3,00 €	6,00 €
IV	de 729 à 865	3,50 €	7,00 €
V	de 866 et +	4,00 €	8,00 €

Considérant l'activité théâtre mise en place dans le cadre du centre municipal d'animation,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

	Tarif théâtre/Hallennois Forfait annuel*	Tarif théâtre/Non Hallennois Forfait annuel*
Enfant	210,00 €	300,00 €
Adulte	255,00 €	360,00 €

*Possibilité de payer en 3 fois

En cas d'inscriptions multiples dans la même famille, les adultes payent le prix normal et les enfants payent 50 % du tarif à partir de la 3ème personne de la famille.

Il est proposé d'augmenter uniquement les tarifs de théâtre et on ne touche pas aux mercredifférents.

M. Ortéga présente les tarifs envisagés.

Il n'y a pas d'observation.

Arrivée de Mme Boutevillain.

M. le Maire ne fera pas de commentaires.

Il a reçu des familles qui se sont émues de cette augmentation mais on ne peut pas faire autrement dans la conjoncture actuelle ajoutée à la baisse des dotations.

Vote : unanimité

VI 2017/28 : Tarifs de location de salles

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/37 du 30 juin 2016.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la location de salles à compter du 1er juillet 2017 comme suit :

Hallennois		Salle polyvalente	La Méridienne	Espace Marie Curie	Mairie
1 journée	Repas	450 €	450 €		
	Vin d'honneur ou réunion	300 €	300 €	300 €	

	Réunion syndic pour propriétaires hallennois	300 €	300 €	300 €	300 €
2 journées consécutives	1ère	Tarif plein	Tarif plein		
	2ème	50 % du tarif plein	50 % du tarif plein		
Location vaisselle	Vin d'honneur	40 €	40 €	40 €	
	Repas	60 €	60 €		
Vaisselle manquante ou détériorée	Assiette	2 €	2 €	2 €	
	autre	0,50 €	0,50 €	0,50 €	

En cas de manquement de nettoyage de la vaisselle et/ou de la salle, 150 € seront demandés. Pour toute vaisselle manquante ou détériorée, un minimum de 5 € sera demandé aux intéressés.

En cas de dégradation du bâtiment ou de ses équipements ou de vol, la commune sera en droit de demander le remboursement au locataire sur la base d'un devis.

Il est possible de louer l'une de ces salles à des personnes morales extérieures à la commune et ce, à la discrétion de M. le Maire.

Pour ces personnes morales non hallennoises, le tarif sera de 1000 € quelle que soit la salle.

Les Lucioles

La commune ne louera cette salle qu'à des personnes morales et aux vues de l'activité envisagée.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à refuser toute manifestation qu'il jugerait inopportune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en location les Lucioles aux tarifs suivants :

Code	Prestations	Hallennois	Non hallennois
Base	Salle de spectacle inclus 12 heures de technicien dont 4h00 de répétition	600 €	1600 €
	Coût de l'heure supplémentaire	25 €	25 €
Option 1	Mobilier pour la Salle polyvalente	150 €	350 €
Option 2	Cuisine	150 €	350 €
Option 3	Vaisselle	100 €	200 €

Il y a un besoin de location aux syndicats pour les propriétaires hallennois.

Vote : unanimité

VII 2017/29 : Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant
Chapitre 042 dotation aux amortissements et provisions Art 676 différence sur réalisations	- 6 000,00 €
Recettes	Montant
Chapitre 77 Produits exceptionnels Art 775 produits cession immo	- 6 000,00 €
TOTAL	0,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	Montant
Chapitre 40 Différences sur réalisation d'immobilisations Art 192 plus ou moins value sur cession d'immo	- 6 000,00 €
Chapitre 024 produit de cession d'immo	+ 6 000,00 €
TOTAL	0

C'est une délibération technique présentée par M. Ortéga qui fait suite à la vente d'un véhicule et d'un tracteur. On rectifie une erreur dans cette procédure de produit de cession assez complexe.

Vote : unanimité

VIII Election des grands électeurs

Le bureau électoral est composé comme suit :

Président : André Pau

Les plus jeunes : Coliné Plé et William Leblanc

Les plus âgés : Daniel Beernaert et Marie Paule Nielsen

Secrétaire : Nathalie Couppé

Les candidatures sont au nombre de 2.

M. le Maire cite les candidats des 2 listes : DIFC et Osons l'avenir

On distribue les bulletins de vote et on procède au vote dans l'ordre de l'appel.

On clôture le vote.

Il y a 26 votants : 23 pour DIFC et 3 pour Osons l'avenir.

Donc 14 délégués DIFC ; 1 délégué osons l'avenir et 5 suppléants DIFC.

IX Divers

-Décision du maire : un MAPA avait été lancé pour l'extension du cimetière communal. 7 entreprises ont fait une offre. C'est Jarbeau Terenvi qui a été retenu à un prix inférieur à l'estimation du maître d'œuvre soit 53 278,19 € TTC.

-Le Préfet a souhaité échanger avec M. le Maire sur les finances de la commune. En effet, comme nous le savons, notre capacité d'autofinancement est assez limitée actuellement et cela pour plusieurs raisons : baisse des dotations de l'état, gros investissements en équipement public ces dernières années et prise de compétences (NAP, instruction d'urbanisme).

Nous ne prévoyons aucun autre investissement dans les années à venir.

-Loyer gendarmerie : nous avons quelques inquiétudes quant au montant du loyer de la gendarmerie à partir du 1^{er} janvier 2018.

Après des mois de négociations avec la gendarmerie et la DRFIP, nous sommes rassurés puisque notre loyer devrait être maintenu à 603 000 € pour les 9 ans à venir.